

COMPTE RENDU D’AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2021

Fondettes, le 5 février 2021

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 janvier 2021
Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents : 28
Représentés par pouvoir : 5
Nombre de votants : 33

L’an deux mille vingt-et-un, le quatre février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s’est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA, Maire.

Étaient présents : Cédric de OLIVEIRA, Dominique SARDOU, François PILLOT, Corinne LAFLEURE, Sylvain DEBEURE, Nathalie LECLERCQ, Hervé CHAPUIS, Laëtitia DAVID, Serge GRANSART, Jean-Maurice GUEIT, Nicole BELLANGER, Gérard PICOT, Catherine PARDILLOS, Philippe BOURLIER, Christophe GARNIER, Frédéric JAMET, Françoise FRAYSSE, Alain CERVEAU, David BRAULT, Benoît SAVARY, Nolwenn LANDREAU, Gaëlle GENEVRIER GALLICE, Camille LECUIT, Pascal CHAZARIN, Adrien COCHET, Thierry DREANO, Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Benjamin THOMAS.

Représentés par pouvoir : Joëlle BOIVIN a donné pouvoir à Laëtitia DAVID, Anne DUMANT a donné pouvoir à Catherine PARDILLOS, Valérie DUNAS a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Anne MENU a donné pouvoir à Sylvain DEBEURE, Solène ETAME NDENGUE a donné pouvoir à Hervé CHAPUIS.

Secrétaires de séance : Catherine PARDILLOS et Thierry DREANO.

Session ordinaire

1. DL20210204M01 – Finances locales – Débat sur les orientations budgétaires 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, prend acte du débat sur les orientations budgétaires 2021.

2. DL20210204M02 – Finances locales – Ouverture anticipée de crédits sur la section d’investissement 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 3 abstentions (Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Thierry DREANO, Benjamin THOMAS), décide d’autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2021, à hauteur de 274 950 € ; précise que les crédits consommés seront inscrits au budget principal 2021.

3. DL20210204M03 – Finances locales – Versement d’une avance sur la subvention octroyée au Centre Communal d’Action Sociale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide de verser une avance sur subvention d’un montant de 62 000 € au Centre Communal d’Action Sociale, chaque année avant le vote du budget général de la Commune ; dit que la présente délibération remplace la délibération municipale n°3a.30.01.04 du 30 janvier 2004 ; précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget général de la Ville.

4. DL20210204M04 – Finances locales – Modification de la convention financière tripartite entre la Commune, le Département et le Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, approuve la convention tripartite financière entre la Commune de Fondettes, le Département d’Indre et Loire et le Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes ; autorise Monsieur Le Maire ou l’Adjoint délégué à signer la convention à intervenir ainsi que tout document s’y rapportant.

5. DL20210204M05 – Urbanisme – Autorisation de division de la parcelle ZP n°196 sise dans le lotissement de la zone d’activités de la Haute Limouillère

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, autorise la division de la parcelle ZP n°196 sise dans le lotissement de la zone d’activités de la Haute Limouillère ; autorise Monsieur Le Maire ou l’Adjoint délégué à signer tout document en exécution de la présente délibération.

6. DL20210204M06 – Domaine et patrimoine – Dénomination de la future voie de desserte du lotissement sis au lieu-dit Tréché

Le Conseil Municipal, souhaite s’inscrire durablement dans une démarche visant à mettre à l’honneur des personnalités qui ont marqué l’histoire de la Ville et après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide de dénommer la voie de desserte des futures habitations du lotissement sis au lieu-dit Tréché : **rue Pierre ROBIN** (1902-1983), premier directeur du Lycée Agricole de Fondettes. Ingénieur à la Direction des Services Agricoles d’Indre-et-Loire, dirigeant du Lycée Agricole de Fondettes de 1951 à 1965 : dit que les crédits nécessaires à la matérialisation des plaques indicatives seront prélevés sur le budget principal de l’exercice en cours (article 2152).

7. DL20210204M07 – Fonction publique – Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs pour l’ouverture d’un poste à temps complet d’adjoint administratif au sein de la direction des financements ; dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget 2021 et suivants.

8. DL20210204M08 – Fonction publique – Avenant à la convention de mise à disposition de personnel auprès de Tours Métropole Val de Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, adopte l’avenant à la convention conclue entre la Ville et Tours Métropole Val de Loire (TMVL) pour la mise à disposition de services communaux auprès de TMVL, sur la base d’un coût unitaire de 2 332 €/an par équivalent temps plein (ETP), pour le service parcs et jardins mis à disposition à hauteur de 8,97 ETP ; autorise Monsieur le Maire ou l’Adjoint délégué à signer l’avenant et toutes pièces se rapportant à l’exécution de la présente délibération.

9. DL20210204M09 – Institutions et vie politique – Modification des statuts du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte de Gestion de la Cuisine Centrale de Fondettes quel que repris dans l’exposé ; dit que les statuts modifiés du Syndicat Mixte de Gestion de la Cuisine Centrale de Fondettes seront annexés à la délibération.

10. DL20210204M10 – Institutions et vie politique – Avis sur l'adhésion de la commune de Sazilly et sur le retrait des communes de Truyes et de La Guerche du Syndicat Intercommunal Cavités 37

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'adhésion de la commune de Sazilly au Syndicat intercommunal Cavités 37 et sur le retrait des communes de Truyes et de La Guerche.

● Délégations du Conseil Municipal au Maire

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance des décisions du maire prises au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire. Toutes les décisions du maire sont publiées dès leur transmission au contrôle de légalité.

Affiché à Fondettes, le 11 février 2021

Le Maire de Fondettes,
Cédric de Oliveira

